



Emploi et paie dans le spectacle vivant

ADMINISTRATION DU PERSONNEL ET SPECIFICITES DE L'INTERMITTENCE

21 H / 3 JOURS

Par **Audrey Boistel**, titulaire d'un DEA en droit social et spécialiste de l'activité artistique et du droit du travail, elle a été de 2019 à 2023 co-directrice adjointe du Ballet du Nord - Centre Chorégraphique National – à Roubaix.

Par **Chloé Vancutsem**, administratrice de production au sein de compagnies de spectacle vivant, et notamment de la compagnie de cirque contemporain Un loup pour l'Homme.

Par **Raphaële Vitale**, gestionnaire de paie au sein du cabinet KPMG, précédemment chargée d'administration de 2019 à 2023 au Théâtre Massenet à Lille.

Cette formation vous permettra d'être un·e interlocuteur·ice de confiance auprès des salarié·es, de la présidence et/ou de la direction d'une structure culturelle.

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en mesure de/ d' :

- identifier les principes fondamentaux du droit du travail et les particularités liées au secteur culturel
- définir le régime de l'intermittence dans sa globalité, ses règles et son fonctionnement
- inventorier les étapes liées à l'embauche de personnel, de la négociation au paiement du salaire et des cotisations
- identifier les différents modes de rémunération et vérifier les informations sur les salaires et règles applicables en fonction des spécificités conventionnelles.

Publics concernés

Toute personne du domaine culturel en charge de l'administration, de la production, de la gestion de projet ou des ressources humaines.

Pré-requis

Cette formation ne nécessite aucune connaissance préalable.

Contenu de la formation Il pourra être adapté en fonction de la composition du groupe.

Les grands principes du droit du travail

- Les critères d'identification du contrat de travail.
- Distinction avec le bénévolat
- Les différents types de contrats de travail et leurs particularités
- Les différentes conventions collectives du secteur culturel

La gestion du personnel

- Fiche de poste : oui ou non ?
- Quelques principes relatifs à la durée du travail et décompte du temps de travail
- Entretiens annuels ou biennuels
- Formation professionnelle

Droit du travail et particularités liées au secteur culturel

- La présomption de salariat pour les artistes du spectacle vivant
- Les organismes sociaux

Emploi et paie dans le spectacle vivant

- Définition du régime de l'intermittence du spectacle
- Différence entre artistes et techniciens (annexes 8 et 10)
- Les formalités liées à l'embauche et notamment d'intermittents du spectacle
- Fixation du salaire et mode de rémunération
- La durée du temps de travail
- Les frais professionnels et abattement
- Modèles de variables de paie
- Bulletin de paie
- Les caisses particulières
- Congés payés et arrêts de travail
- Les documents de fin de contrat
- Le GUSO

Modalités pédagogiques

Cette formation alterne exposé théorique (apports théoriques, pédagogie interrogative) et exercice pratique (pédagogie active interrogative). La pédagogie active est priorisée, par des auto-diagnostic, partage d'expériences, mise en situation et cas pratiques, suivant la formation. Les supports pédagogiques et les références bibliographiques sont fournis à chaque stagiaire pendant ou après la formation, après avoir été commentés pour assurer leur bonne appropriation.

Modalité d'accès, de suivi et d'évaluation

Avant la formation, chaque participant-e est invitée à compléter un questionnaire d'entrée en formation permettant d'exprimer directement à la responsable pédagogique sa situation et ses attentes.

Une feuille de présence est signée par demi-journée pour les formations en présentiel.

Une évaluation qualitative est réalisée en fin de formation via un questionnaire.

Le contrôle des acquis de formation est réalisé via une auto-évaluation du stagiaire.

Cette évaluation est analysée par l'équipe pédagogique. Le résultat global est à la disposition des personnes ayant participé à la formation.

Une attestation individuelle de fin de formation est remise aux personnes ayant assidument participé à la formation.

Moyen et accessibilité

Taille du groupe : **entre 4 et 10 personnes**.

En dessous de ce seuil, Filage se réserve le droit d'annuler ou reporter la formation.

Une session de formation peut être programmée dès lors qu'un groupe de 4 personnes se crée. Si cette formation n'apparaît pas encore dans notre calendrier, n'hésitez pas à nous appeler !

La formation se déroulera **en Présentiel** dans les locaux d'une de nos structures lilloises partenaires (à déterminer en fonction du nombre et de la composition des stagiaires). Les salles de formation sont toutes équipées de tableaux, moyens de projection, et disposent d'un accès au Wifi dans la majorité des cas).

Les participant-es doivent se munir d'une calculatrice si iels en disposent.

Nos formations sont **accessibles** aux personnes handicapées moteur dans certaines salles de structures partenaires. Contactez-nous pour que nous prenions les dispositions nécessaires pour vous accueillir au mieux. D'autres types de handicaps et de compensations peuvent être pris en charge sur demande. Filage est doté d'une référente handicap et peut étudier avec vous les différents aménagements de votre projet de formation.

Tarifs et modalités d'inscription

Tarif pour une personne : **900€ HT + 180€ (TVA 20%) = 1080€ TTC**

Prise en charge et financement : Contactez-nous, nous pouvons vous conseiller sur les possibilités de prise en charge en lien avec nos partenaires réguliers ([AFDAS](#), [France Travail](#)...). (Attention les délais de traitement des demandes de prise en charge des opérateurs publics peuvent varier de 2 à 4 semaines).

Date limite d'inscription : inscription définitive au plus tard 8 jours avant le début de la formation, selon nos [Conditions générales de vente](#).

Contact : Anne-Sophie Mellin, responsable pédagogique et référente handicap
03 20 47 81 72 – formation@filage.fr

[TOUS NOS PROGRAMMES DE FORMATION SUR WWW.FILAGE.FR](http://WWW.FILAGE.FR)